

politique. A mon sens, le devoir de chaque député n'est donc pas de songer comment son parti votera. Nous, les parrains de ce bill, sommes de partis différents. Nous, qui avons participé à la préparation de ce débat, avons envisagé la question sans considération politique. Les dispositions ont été prises de concert avec le gouvernement et avec l'entente que chaque député pourra en discuter de la façon la plus pratique pour assurer l'étude la plus approfondie. Chaque député peut dire ce qui lui plaît et entendre d'autres avis qui pourront l'aider à tirer ses propres conclusions concernant cette résolution et se décider de façon personnelle.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, quelle que soit l'opinion qu'on défende ou la façon dont on votera en fin de compte, que ce soit pour ou contre l'abolition de la peine capitale, nous estimons tous, je crois, que tous ceux qui prononceront des discours, pour ou contre, le feront avec la plus grande sincérité. Voici un problème qui fait naître des doutes sincères chez ceux qui doivent l'étudier. L'argument qui convainc l'un n'apparaîtra pas nécessairement sous le même jour à l'autre et il subsiste vraiment des différences très sincères à mon sens, quant au moyen d'arriver à la solution que nous cherchons tous. Je crois que nous avons tous le même souci, que nous préconisons l'abolition ou le maintien de la peine de mort, et c'est celui de protéger la société.

C'est le premier point que je voudrais établir pour mon compte, puisque je demande l'abolition de la peine de mort. Mon opinion bien mûrie, c'est que l'abolition de la peine de mort conformément au libellé de la résolution, n'affaiblit aucunement la défense de la société contre les meurtriers éventuels.

Deuxièmement, plus un pays est civilisé, plus la société de ce pays hésite à supprimer une vie, et c'est un signe de haute civilisation. Je formule donc une double proposition. Je cherche à protéger totalement les Canadiens sans vouloir affaiblir la protection que leur procure actuellement la loi; le remède que je préconise rehaussera la réputation de notre pays en tant que pays civilisé.

A mon avis, la peine d'emprisonnement à vie est un préventif aussi efficace que la peine de mort. Lorsque M. Arthur Maloney de Toronto a pris la parole à la Chambre à ce

sujet, il s'est exprimé avec un calme, une logique et une sincérité qui lui ont valu l'admiration et le respect de tous ceux qui l'ont entendu. J'aimerais citer simplement deux paragraphes pour donner un idée du ton et du raisonnement de son discours qu'il a présenté en 1960, comme l'atteste la page 1264 du compte rendu du 18 février de cette année-là. Deux paragraphes m'ont impressionné à la fois par leur contenu et par la manière et le ton dont M. Maloney a traité de cette question:

Il n'y a aucun sentiment de vengeance ou de châtiment, j'en suis sûr, qui influe sur l'opinion de quiconque ici à la Chambre, et certes pas non plus de quiconque préconise le maintien de la peine capitale. Pour ma part, l'unique question qu'il faut résoudre, l'unique question que nous devons trancher est celle-ci: la peine de mort est-elle le seul préventif efficace dont nous disposons pour enrayer l'homicide ou existe-t-il une autre peine aussi efficace et moins rigoureuse?

Il existe une foule de témoignages incontestables —on en a déjà signalé quelques-uns—auxquels on peut se reporter pour trouver une solution à ce problème. Ces témoignages prouvent, jusqu'à la certitude morale, que la peine de mort n'est pas le seul préventif efficace de l'homicide et qu'une peine d'emprisonnement à vie s'est révélée, après expérience, tout aussi efficace.

C'est la prémisse de mon argument. A titre de citoyen canadien, j'estime que la société, pour supprimer une vie humaine, ne peut invoquer qu'une seule excuse: la nécessité de recourir à cette solution pour protéger notre société et notre mode de vie. Pour prouver la nécessité de cette solution, il faut évidemment prouver qu'aucun autre moyen n'y parviendra. Je ne vois pas comment logiquement on peut raisonner en disant qu'il est répréhensible à une personne de supprimer la vie alors qu'il est acceptable pour nous, en tant que groupe, d'en faire autant. Nos règlements et lois reflètent l'opinion de la majorité des gens qui ont exprimé leurs vues quant à la formation du gouvernement. Mais ce n'est là que l'opinion de la majorité et même si c'était l'opinion unanime de mes compatriotes, je ne penserais tout de même pas qu'il est juste de supprimer une vie. Mais, je le répète, c'est seulement l'opinion de la majorité et cette opinion ne peut se justifier que si l'on prouve qu'aucune autre méthode ne saurait protéger notre société.

Je comprends parfaitement ceux qui croient que la peine de mort est le préventif le plus efficace.